



**premier niveau
de salaire
inconditionnel**

**Un SMIC.
Dès 18 ans.
À vie.
Sans condition.**

UN SALAIRE POUR TOUS ET TOUT LE TEMPS

Parce que nos vies ne peuvent plus dépendre du marché de l'emploi, ni des aléas de la conjoncture économique, sanitaire et climatique, nous devons sécuriser un premier niveau de salaire, à hauteur du SMIC dès la majorité. Ce salaire sera versé par la Sécurité sociale selon le principe actuel des retraites. Tout en éradiquant la misère sociale, nous assurons ainsi la participation de tous au fonctionnement de la société.

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA CONSTRUCTION SOCIALE DU SALAIRE

Le salaire contient déjà les congés payés, la retraite par répartition, la couverture maladie, les allocations familiales, les indemnités chômage, la formation... il doit maintenant contenir, en plus, le PNSI. Nous devons franchir cette nouvelle étape dans la construction sociale du salaire pour une protection sociale étendue à l'ensemble des périodes de la vie adulte. Le PNSI s'impose comme le débouché naturel des acquis de la Sécurité sociale.

Sécuriser un premier niveau de salaire pour que tout le monde accède enfin à la dignité nécessaire en société et au contrôle de sa vie. Car, c'est en généralisant les conquêtes sociales et en reconnaissant à tous le statut de salarié, que les êtres humains pourront, comme le demande l'OIT*, « *poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales* ».

*Organisation Internationale du Travail



Le PNSI est porté par l'Association Salaire à Vie. Nous proposons des formations, des débats, des rencontres, des stands sur toute la France. N'hésitez pas à nous contacter : contact@salaireavie.fr

salaireavie.fr

RECONNAÎTRE LE TRAVAIL INVISIBLE

Nous sommes déjà tous au travail, car le travail, ce n'est pas seulement avoir un emploi. Une part de notre travail n'est pas reconnue et demeure invisible économiquement : études universitaires, travail associatif, bénévolat, éducation des enfants, vie syndicale et politique, activités sportives et culturelles, etc. C'est pourquoi un premier niveau de salaire inconditionnel n'est pas un revenu de transfert ou d'assistance, ni une allocation de solidarité. En rémunérant la participation de chacun au travail de la société, le PNSI reconnaît à tous un rôle de producteur dès la majorité civile.

UN STATUT DE PRODUCTEUR

C'est parce que nous n'avons pas de salaire que nous sommes empêchés de travailler, de développer notre potentiel et frappés d'exclusion. En accordant le statut de producteur à toute la population, la société attache le salaire à la personne et non plus à un poste de travail, et fait de nous des citoyens économiquement responsables. Parce que nous percevons un salaire, nous sommes garants de notre utilité sociale et écologique au travers de notre production.

PERSONNE EN DESSOUS DU SMIC

Parce que nous sommes tous producteurs salariés, le PNSI doit s'aligner sur le salaire minimum. Le SMIC reste la référence pour un salaire garanti à toute la population adulte. Il ne doit pas y avoir une sous-classe de travailleurs payés moins que le SMIC. Plus personne en dessous du seuil de pauvreté !

PAS UN REVENU UNIVERSEL, UN SALAIRE INCONDITIONNEL

Nous n'avons pas besoin d'un revenu universel à côté du salaire mais d'un vrai salaire. C'est pourquoi l'idée d'un revenu de base comme complément de ressource pour compenser la faiblesse des salaires n'est pas la bonne réponse. Cela revient à accepter une allocation stigmatisant les « assistés » qui ne pourraient pas vivre de leur travail, même si celle-ci est perçue par tous. Il ne faut pas contourner le problème du partage de la richesse créée et pour cela nous avons besoin d'un salaire, pour tous et tout le temps, qui reconnaisse notre participation à la création de valeur quel que soit notre statut.

Percevoir le PNSI fait de nous des salariés à part entière avec les droits qui s'y attachent. C'est donc au travers de la Sécurité sociale que le PNSI doit se déployer afin de renforcer notre modèle social plutôt que l'affaiblir.

UN FINANCEMENT PAR LA COTISATION

Inutile d'inventer de nouvelles taxes, de recourir à la fiscalité. Il suffit de s'appuyer sur le modèle de la Sécurité sociale et de relever le taux de cotisations sociales pour intégrer davantage de valeur ajoutée dans la masse salariale, valeur actuellement captée abusivement par les dividendes. En créant une nouvelle branche de la Sécurité sociale, nous verserons le PNSI comme on verse aujourd'hui les retraites par répartition. Ainsi, le travail finance par lui-même sa protection sociale en répartissant horizontalement la richesse comme nous l'avons fait avec succès pendant des années. Nous sommes passés de 32 % de cotisations en 1946 à 66 % en 1995 et la société ne s'en est jamais mieux portée. La cotisation sociale, c'est du salaire, ce salaire que nous allons étendre à toute la vie adulte.

PNSI = 70 mds d'€ > Annulation des exonérations patronales
seulement 3% du PIB > Dégel des cotisations de 1,5 point
Plus d'informations sur salairevie.fr > Suppression de la dette sociale (Cades)
> Cotisation progressive des très hauts salaires

UN STABILISATEUR ÉCONOMIQUE

Le PNSI apporte du pouvoir d'achat à ceux qui sont en dessous du SMIC et garantit un salaire à vie à ceux qui le touchent déjà. En injectant de la monnaie directement au niveau des populations qui ont des besoins sociaux urgents à satisfaire, celle-ci sera remise dans le circuit économique par le biais de la consommation (et non dans l'épargne). Nous améliorons ainsi la demande en stabilisant le marché intérieur pour la production locale, bio, paysanne, artisanale, les petites entreprises, etc. C'est l'assurance pour des milliers de commerçants et d'entrepreneurs de pouvoir s'appuyer sur un volume de consommation courante pour travailler. Avec le PNSI, nous sécurisons le socle de toute vie économique et sociale.

UN ENJEU ÉCOLOGIQUE

Il n'y aura pas de transition écologique sans implication de la société tout entière. Celui qui a faim peut difficilement se préoccuper d'écologie, il consomme ce qu'il peut. La pauvreté est un marché pour le *low cost* et la *junk food*, tandis que les productions bio et responsables sont réservées à des populations plus aisées. Le PNSI répond à l'enjeu d'une consommation durable qui doit s'accompagner d'une sensibilisation des consommateurs.

La transition énergétique va augmenter le prix de l'énergie avec pour conséquence une élévation de 12 % du niveau général des prix. Le PNSI est un des moyens d'absorber cette augmentation par la justice sociale. De plus, la consommation des 10 % les plus riches est à l'origine de 52 % des émissions de CO2 cumulées, il y a donc un impératif écologique à mieux répartir la richesse, ce à quoi s'emploie le PNSI.

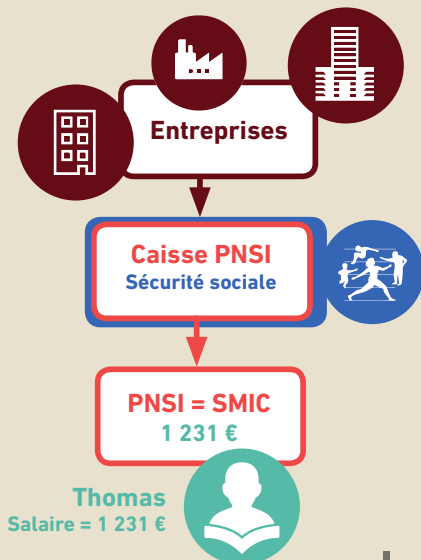
COMMENT ÇA MARCHE ?

Comme tout le monde, je perçois le PNSI. Je vais ensuite améliorer mon salaire en emploi dans une entreprise ou un service public ou en tant qu'indépendant. Je peux décider de lancer ma propre activité. Le PNSI constitue alors un salaire de départ le temps d'atteindre le seuil de rentabilité.

À la création d'un collectif de travail, chaque salarié apporte son PNSI comme capital de départ, ce qui constitue un encouragement pour se constituer en tant que coopérative de production et favoriser la démocratie sociale.

SCÉNARIO 2 THOMAS ÉTUDIANT

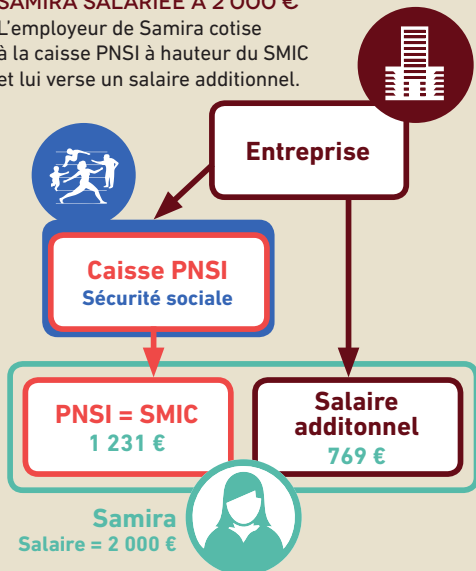
L'ensemble des salariés des entreprises cotisent pour verser à Thomas un PNSI qui lui permet de travailler à ses études. Il cotisera à son tour quand il sera en emploi.



SCÉNARIO 1

SAMIRA SALARIÉE À 2 000 €

L'employeur de Samira cotise à la caisse PNSI à hauteur du SMIC et lui verse un salaire additionnel.



SCÉNARIO 3 YOUCEF RETRAITÉ À 2 300 €

Youcef perçoit le PNSI et touche un complément pour sa retraite en fonction de ce qu'il a cotisé.

